

<b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b>			
<b>DU 24 FEVRIER 2022</b>			
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire.		
- en exercice : 18			
- Présents : 14			
- Absents : 4			
- Pouvoir : 1			
- Votants : 15			
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	<b>LA</b>	18/02/2022	

Mme Patricia CERNEY est nommée secrétaire de séance.

Etaients présents :

Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, DOMINIAC Edouard, LEFEBVRE Gérard, GROSSEL Claude, Jacques PAUCHET, Dany MERLIN, Nathalie JOSSE, Eric PRUVOT, Aurore ALEXANDRE, Stéphanie PETIT-ROUVILLAIN, Mathilde DUCROTOY, Hélène GIRARD.

Formant majorité des membres en exercice.

Etaients Absents :

Brigitte SEGUIN (Pouvoir à S. DUCROTOY) Sébastien VAUTHEROT, Bertrand WIEL, Loïc DUBOIS.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JANVIER 2022**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **DELIBERATION n° 2022-011 : Création de postes**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet dans le cadre des avancements de grade et d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet dans le cadre des missions à assurer par le service de la Médiathèque.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la création, à compter du 1er avril 2022 :

- d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet soit 17h50,
- d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement nécessaire.

#### **DELIBERATION n° 2022-012 : Fixation des loyers des logements communaux**

Monsieur le Maire propose de revoir les loyers des logements communaux du 153 et 169 rue Léon Thuillier avant de les remettre en location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe le loyer du 153 rue Léon Thuillier à 750 €/mois,

- Fixe le loyer du 169 rue Léon Thuillier à 550 €/mois,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'attribution desdits logements.

#### **DELIBERATION n° 2022-013 : Remboursement à un administré suite accident**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Miannay a eu un accident sur la voie publique causé par une bouche d'égout ouverte. Monsieur Miannay est tombé dans cette bouche d'égout, s'est blessé et ses vêtements ont été déchirés. La commune a fait une demande de remboursement des vêtements à l'assurance qui n'a pas abouti. Monsieur le Maire propose pour clôturer ce dossier de prendre en charge le remboursement qui s'élève à 178 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le remboursement à Monsieur Miannay, 98 chemin des Huys, de la somme de 178 €.

#### **DELIBERATION n° 2022-014 Adhésion de la Ville d'Albert à la FDE80**

Monsieur le Maire précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare, à l'unanimité :

- favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert.

#### **DELIBERATION n° 2022-015 Avenant N° 2 de délégation pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif**

Monsieur le Maire expose l'avenant n° 2 à la délégation pour l'exploitation par affermage à Véolia du service public d'assainissement collectif. La mise en service de la nouvelle station d'épuration en mai 2018 et du poste de relèvement Allée du Bois du Parc en 2021 ouvrent droit à une révision des tarifs du délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant N° 2 et notamment les nouvelles conditions tarifaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 et tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

#### **DELIBERATION n° 2022-016 Accompagnement à l'élaboration du diagnostic sur les risques psychosociaux et réalisation de plans d'actions sur la qualité de vie au travail**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 février 2020, la commune a adhéré au groupement de commandes du Centre de Gestion de la Somme pour l'élaboration du diagnostic sur les risques psychosociaux et réalisation de plans d'actions sur la qualité de vie au travail. Le diagnostic d'évaluation des RPS est une démarche obligatoire qui vient compléter celle du Document Unique (évaluation des risques professionnels), elle-même obligatoire. Pour la commune, le devis du diagnostic et de la réalisation du plan d'actions s'élève à 6 344.40 €. Cette démarche peut être subventionnée par le Fonds National de Prévention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du diagnostic et la réalisation du plan d'actions,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Arrivée de M. Bertrand Wiel à 19h.

### **DELIBERATION N° 2022-017 : Vidéoprotection**

Monsieur le Maire expose le projet de vidéoprotection élaboré par la FDE80.

Le projet comprend :

- la fourniture et la pose d'un ensemble d'enregistrement en mairie y compris raccordement au tableau de la mairie,
  - Eglise : point haut permettant la réception des images des caméras les renvoyant vers la mairie. Fourniture, pose et raccordement sur le tableau électrique de l'église des récepteurs, antennes,
  - Caméras VPI : Fourniture et pose et raccordement de 2 caméras au carrefour de la rue d'Amour et de la rue d'Homas et 1 caméra au carrefour de la rue d'en Bas et Follemprise,
  - Caméra de situation : Abords Mairie, pose d'un multicapteur sur candélabre existant avec antenne pour rapatriement d'images via l'église,
- Pose d'une réhausse sur la salle des fêtes avec caméra multicapteur et antenne relais raccordés au tableau électrique du bâtiment.

Le devis estimatif s'élève à 59 424,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Mise en place vidéoprotection	49 520	FDE80 CONSEIL DEPARTEMENTAL	9904
		(sous réserves disponibilité assiette éligible 48 317 €)	19327
		FIDPD	9904
		COMMUNE	10385
<b>TOTAL HT</b>	<b>49 520</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>49520</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (15 voix pour – 1 abstention) :

- Approuve le projet de vidéoprotection tels que présenté,
- Approuve le plan de financement tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions exposées dans le plan de financement,
- Dit que le projet sera exécuté uniquement si toutes les subventions sont obtenues,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

## DIVERS

- Dégâts sur les toitures à l'Ecole, à l'Eglise, au Centre d'interprétation et quelques tuiles à la Chapelle
- Terrain chemin St Firmin : l'acheteur s'est désisté, le terrain a été remis en vente chez Me MATAICH
- Terrain allée des Pommiers : 1 acheteur – En cours
- Terrain Wallois :
  - 1 proposition pour station de lavage : 100 000 € pour 1000 m2
  - Projet allée mémorielle : terres végétales à prévoir
- Peinture entrée et couloir logements au 249 rue Godard Dubuc
- Extension cantine : Sdf indisponible, fin des travaux nov/déc : Prévoir réunion avec les associations
- Maison Rubigny/Deneux, rue Alfred Thuillier : Projet achat maison pour parking
- Maison Thuillier : Contact pris avec M. Christian Thuillier - Réflexion sur le projet démolition ou pas – Clapiers à lapins à enlever – Echafaudage à bouger – Bute à enlever pour mettre de la pelouse

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.